

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU WISSEMBOURG
COMMUNE DE WINDSTEIN

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 4 septembre 2023
sous la présidence de Monsieur Steeve OMPHALIUS, Maire

convocation : 28 août 2023

Membres présents : Mesdames BIEBER Martine, BREHM Marie, FISCHER Mylène, SPENRATH Elisabeth, Messieurs BALL Patrick, BERTIN Luc, MUNSCH Christian, PFEIFFER Romuald, STEINER Christian.

Membres excusés : ISENMANN Christian donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Madame Elisabeth SPENRATH a été nommée secrétaire de séance

Objet : N°1) Adoption du procès-verbal du 31 juillet 2023

Mis aux voix, le procès-verbal en date du 31 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

Objet : N°2) Baux de Chasse – période 2024-2033 – résultat de la consultation écrite des propriétaires fonciers

Monsieur le Maire informe que le lundi 28 août 2023 a eu lieu la réunion de la Commission Consultative Communale de la Chasse. Il rappelle qu'en date du 5 avril 2023, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à la consultation par écrit des propriétaires fonciers qui seuls peuvent décider de l'affectation du produit de la chasse. Ainsi, la consultation a été lancée avec un délai de réponse fixé au 11 août 2023.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la commune a été destinataire de deux courriers dans lesquels les propriétaires ont confirmé leur volonté de se réserver leur droit de chasse sur les terrains leurs appartenant et être contre l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Les résultats de la consultation sont :

- | | |
|--|-------------------|
| - Nombre de propriétaires consultés : | 203 |
| - Surface totale des terrains concernés : | 134 ha 50 a |
| - Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : et usufruitiers) | 98 (propriétaires |

- Surface globale appartenant à ces propriétaires : 64 ha 24 a 41 ca

En conséquence, Monsieur le Maire constate que la majorité requise n'est pas atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune. Ainsi, le produit de location sera réparti chaque année pour le lot communal entre les propriétaires.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une convention de gré à gré a été signée pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 dont le prix était fixé à 1 000.00 € (mille euros), et que la gestion du territoire a été menée avec efficacité.

Monsieur le Maire propose qu'une convention de gré à gré adaptée à notre chasse communale dont la surface est de 134 ha 50 a soit établie entre la commune et le locataire.

Enfin, il précise que la prochaine consultation de la commission sera réalisée par échange de mails afin d'étudier la candidature du locataire. La suggestion est retenue par l'ensemble des membres présents.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

prend

- acte du compte-rendu de la réunion de la Commission Consultative Communale de la Chasse dont le procès-verbal est affiché aux lieux habituels de la commune
- décide**
- que le produit de la chasse pour les terrains appartenant à la commune soit affecté au budget principal de la commune
- qu'une convention de gré à gré soit mise en place pour le lot de chasse communal pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033

Objet : N°3) Divers et communications

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du dossier relatif au non-respect de la réglementation en matière d'urbanisme en vigueur sur la commune,
- Par ailleurs, il signale qu'un second dossier pour la mise en place de panneaux photovoltaïques a été accordé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à dix-neuf heures.

Windstein, le 11 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Elisabeth SPENRATH

